



DEMANDE D'AFFILIATION

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande d'affiliation en faveur de l'Association :

Par cette simple demande vous nous avez fait preuve de confiance car vous devez connaître l'action importante que joue notre Fédération au niveau de l'animation socio-culturelle dans le Département et vous avez estimé que ses propositions pouvaient répondre aux besoins exprimés par les adhérents de votre Association.

Nous pensons que votre confiance mérite néanmoins une réflexion.

Connaissez-vous réellement la Fédération des Associations Laïques ?

En dehors de ses structures percevez-vous bien ce qui l'anime dans son combat vers l'éducation permanente pour tous ?

Nous pensons que l'adhésion à notre Mouvement est plus qu'un acte administratif permettant l'ouverture à certaines prestations de service et nous avons besoin de vous connaître.

Aussi nous pensons que vous accepterez de répondre à la démarche ci-après exposée.

Vous trouverez ci-après :

- x l'article 2 de notre règlement intérieur. Il nous semble pouvoir montrer le fondement même de notre engagement.
- x Le Projet d'Orientation approuvé par l'Assemblée Générale de la Ligue de l'Enseignement à HENIN BEAUMONT le 11 juin 2010
- x l'extrait des statuts nationaux de l'UFOLEP et des statuts du Comité Départemental UFOLEP Pas-de-Calais
- x L'association UFOLEP (son projet, son fonctionnement, ses structures, ses moyens)

Nous vous demandons de renouveler ensuite votre confiance en approuvant par votre signature le Règlement Intérieur après avoir pris connaissance de ces différents documents.

En nous retournant ce document signé vous **joindrez les statuts de votre Association ainsi que la composition de son Bureau.**

Dès la réception de cette demande nous intervenons auprès de l'association de base déjà affiliée (si elle existe) de votre commune.

En cas d'avis favorable de cette (ou ces) structure(s) d'animation vous recevrez le dossier d'affiliation.

En cas de litige une commission administrative de la Ligue de l'Enseignement aura mission d'étudier les possibilités d'harmoniser les différentes activités si possible au sein d'une même association.

Ce système d'admission peut sembler lourd et contraignant.

Il est indispensable pour une meilleure compréhension de l'engagement auquel vous souscrivez par votre première demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A retourner à :
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CALAIS
55 rue Michelet BP 20736 62031 ARRAS Cedex

Merci de joindre à cet imprimé :

- ☞ **LES STATUTS DE L'ASSOCIATION**
- ☞ **LA DECLARATION AU JOURNAL OFFICIEL**
- ☞ **LE RECEPISSE DE LA PREFECTURE**
- ☞ **LA COMPOSITION DU BUREAU**

Le Président (Nom - Prénom) :

de l'Association :

Déclare avoir pris connaissance :

- ☞ *de la motion d'orientation adoptée par l'Assemblée Générale le 11 Juin 2010 à HENIN BEAUMONT*
- ☞ *de l'extrait des statuts nationaux de l'UFOLEP et des statuts du Comité Départemental UFOLEP Pas-de-Calais*

il déclare avoir lu et approuvé entièrement l'article 2 du Règlement Intérieur de la Fédération des Associations Laïques, dite Ligue de l'Enseignement du Pas de Calais.

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « déclare avoir lu et approuvé entièrement ».

Proposé à l'Assemblée Générale d'HENIN BEAUMONT le 11 Juin 2010

La Ligue 62, Fédération des Associations Laïques du Pas-de-Calais, membre de la Ligue de l'Enseignement est un mouvement d'éducation populaire, profondément inscrit dans l'histoire de notre département, dans sa vie sociale, culturelle, éducative, dans l'organisation des loisirs des jeunes et des familles, dans l'action pour la défense et la promotion de l'école publique. L'USEP et l'UFOLEP du Pas-de Calais en sont deux entités fortes.

Elle est une force par le nombre des ses adhérents, de ses associations locales, de ses partenariats, par son implantation sur l'ensemble du territoire.

Elle est une référence par les valeurs fondamentales qu'elle promeut : laïcité, liberté, égalité, fraternité, solidarité, citoyenneté.

Elle est présente auprès de l'Ecole Publique pour sa promotion et sa défense.

Elle a su surmonter les évolutions, les problèmes, les difficultés, le développement de l'individualisme et de la société de la consommation, les remises en question de la vie associative et des financements de l'Etat, pour contribuer à la construction du bien commun, d'une société humaine, solidaire, démocratique.

Elle dispose d'un potentiel considérable en termes de ressources humaines.

Elle entend poursuivre et développer son action au service de ses idéaux de démocratie, d'émancipation, de confiance en l'homme tout en s'efforçant d'apporter des parcelles de bonheur, des joies, des raisons de vivre et d'agir aux enfants, aux jeunes, aux citoyennes et citoyens de notre département. Elle se prépare pour le long terme à une ère nouvelle, prenant en compte l'accroissement exponentiel des savoirs et de leur diffusion, l'urgence du développement durable, la nécessité d'un renouvellement de l'action publique et de la démocratie, l'émergence de nouveaux réseaux avec les technologies nouvelles de communication, l'allongement de la durée de la vie, etc....

Elle propose un nouveau projet d'orientation pour 2010/2013 avec :

- x **1 manifeste**
- x **2 priorités**
- x **3 principes organisateurs**
- x **4 clefs pour la réussite**
- x **5 engagements à court terme**

Ce projet sera à débattre, à amender, à mettre en œuvre, à réguler. Un bilan sera tiré pour l'Assemblée Générale de juin 2011.

1. Un manifeste : « Faire société »

C'est le manifeste public de la Ligue de l'Enseignement qui est en cours de mise au point et qui sera adopté par le congrès national en juin 2010 pour les trois années qui viennent.

Aujourd'hui, les institutions sont fragilisées et contestées, les interdépendances sont multiples, les valeurs collectives sont affaiblies, les injustices sont criantes et l'individu a pris une place croissante : faire société est devenu une nécessité impérieuse.

La Ligue s'engage solennellement à faire vivre les propositions de son manifeste dans sa propre politique et dans ses pratiques, et à travailler avec tous ceux qui se reconnaissent dans ces orientations :

- x Agir pour une société plus juste et plus solidaire, une société laïque et plus fraternelle, une société d'hommes et de femmes libres et responsables
- x Recomposer l'action publique
- x Renouveler les pratiques démocratiques
- x Repenser les solidarités dans la société des individus
- x Agir pour une politique de la reconnaissance avec d'abord des revendications de dignité

Ces objectifs sont naturellement conditionnés par une politique d'éducation globale qui est à construire à un moment où le service public d'éducation est en péril.

2. Deux priorités pour la F.A.L. (Ligue 62)

2.1. Un projet éducatif global inscrit dans un projet de société

Toutes les mesures prises depuis 2002 et de manière encore plus déterminée depuis 2007 pour l'école, de la maternelle au lycée, s'inscrivent de manière cohérente dans la perspective d'une société ultralibérale, fondée sur la loi du plus fort, sur la compétition exacerbée entre les individus, sur la domination de l'économie. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une réduction de la dépense publique, de la marchandisation, de la concurrence public/privé, du démantèlement des services publics (santé, poste, transports... éducation).

Notre vision de la société est différente. Elle situe l'épanouissement des individus dans une société moderne solidaire et juste. Elle place l'éducation au sens large d'éducation globale, intégrant l'éducation populaire qui doit retrouver toute sa place, au cœur du projet de société.

2.2. La citoyenneté, la démocratie et le vivre ensemble

Citoyenne, citoyen ne sont pas que des mots. Ils signifient que chacun doit être préparé et avoir la possibilité d'exercer des responsabilités individuelles et collectives. Ne pas s'en remettre au pouvoir des experts et aux puissances de l'argent. Ne pas se résigner en croyant à la fatalité et au déterminisme social. Penser et agir.

Attentives à toutes les atteintes et aux régressions que peut subir la démocratie, la Ligue 62 agit pour favoriser la participation effective des citoyens à la vie de la Cité, exigeant la confiance et la reconnaissance.

Respect de la dignité et des potentialités de chaque être humain.

Nous devons lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination et de ségrégation et favoriser le développement des relations positives entre :

- les personnes d'ethnies, de religions, conceptions philosophiques ou humaines différentes, considérant que nos différences nous enrichissent
- les enfants et les adultes porteurs de handicaps et les autres
- les quatre générations qui coexistent désormais avec l'allongement de la durée de la vie.

3. Trois principes organisateurs

Un axe vertical, un axe horizontal, un axe régional

3.1. Renforcer les rapports entre les adhérents et les élus (CA)

- x Associations fédérées
- x Organisation progressive des secteurs
- x Présence des élus dans le local
- x Communication

3..2. Renforcer les synergies en décloisonnant systématiquement

- x Partager
- x Mobiliser

3.3. Rechercher les possibilités de multiplier l'action de la Ligue en région

- x Reprendre l'initiative de relancer l'Union Régionale
- x Valoriser les actions régionales existantes : diffusion d'images (Cinéligue), action théâtre (Centre de Ressources de Théâtre Amateur)
- x Préparer les mises en communs nécessaires à plus long terme

4. Quatre clés pour la réussite

4.1. Optimiser les actions en cours

Chacune des actions ou activités en cours fera l'objet d'un bilan entre élus et professionnels sur la base de ce projet d'orientation. Point sur la prise en compte du projet d'orientation et sur les ajustements éventuellement nécessaires.

4.2. Renforcer le projet éducatif

Les exigences de l'institution Education Nationale, l'importance que nous accordons à ce secteur de par notre histoire et notre implantation, le financement des actions imposent une réflexion approfondie sur le projet éducatif La place de l'USEP est à privilégier dans le contexte actuel.

Nous devons aussi faire des propositions pour faire évoluer le cadre rigide des contrats avec l'Etat :

- x actions culturelles concertées avec les collectivités locales
- x création d'actions multi générationnelles, d'actions destinées aux familles. C'est un enjeu important pour l'avenir. Certaines actions de l'UFOLEP associant adultes et enfants peuvent être optimisées dans ce sens et venir renforcer, compléter et prolonger les actions de l'USEP.
- x Développer les actions transversales par exemple avec le développement durable (agenda 21)

4.3. Etudier et hiérarchiser les propositions d'actions nouvelles

Toute action nouvelle, toute réorientation d'une action en cours doivent faire l'objet d'un examen en bureau et d'une information du CA. Les professionnels concernés doivent consulter les élus référents qui assument la responsabilité des actions devant le CA puis devant l'AG. L'étude et la hiérarchisation des propositions d'actions seront programmées pour la saison d'activités (en principe l'année scolaire).

4.4. Relancer et développer la communication interne et externe et la promotion de la F.A.L. (Ligue 62)

Mise en place effective du site Internet, d'une lettre électronique, de la communication régulière avec les associations et avec les partenaires et les élus locaux.

Mise au point d'une information régulière des membres du CA par messagerie. Quand le président ou un V/P rencontre, reçoit, participe à une réunion, le CA doit le savoir dans les jours qui suivent. Transparence et démocratie.

Pratique volontariste de communication de nos actions et de promotion de celles-ci (contacts avec la presse, avec les outils de communication des collectivités locales).

Mise en place d'une charte de cette communication.

Se doter à terme d'outils collectifs de communication (banderoles, calicots, flammes F.A.L. 62).

5. Cinq engagements à court terme

5.1. Répondre aux exigences du futur dans le respect des statuts et du texte d'orientation

Nous sommes en situation de repartir sur de bonnes bases et de pouvoir penser à l'avenir avec optimisme.

Dans ce contexte, le président sera aidé par :

- x Un bureau qui se réunira une fois par mois avec des échanges préalables (ordre du jour, avis, propositions)
- x Une répartition des tâches entre les membres du bureau qui permette d'identifier un élu pour chaque secteur d'activité
- x La création de groupes de travail ouverts aux administrateurs intéressés sur des questions nécessitant des réflexions approfondies dont les synthèses sont soumises au bureau et communiquées au CA
- x Un CA régulièrement informé de la vie de la fédération : réunions, rencontres, évènements, invitations... Des membres du CA seront délégués par le bureau pour coordonner les actions de la F.A.L. Ligue 62 sur chaque secteur du département.

5.2. Renforcer les liens avec le territoire

5.2.1. Proposer des services en réponse aux besoins exprimés par les associations

Soutien méthodologique, accompagnement pour les projets éducatifs globaux, formations, conseils, soutien à la communication, hébergement de pages internet sur le site fédéral.

5.2.2. Créer un évènement par an au niveau départemental et au niveau de chaque secteur

Nous devons à la fois combler progressivement notre déficit d'image et promouvoir nos engagements et nos projets.

L'évènement peut être une action ou une manifestation existante qui sera optimisée par la mobilisation collective transversale (exemple : associer tous les secteurs d'activités et le local concernés à un évènement USEP ou UFOLEP ou culture, etc) ou l'organisation collective d'un débat sur une question de société en rapport avec le manifeste.

5.3. Reprendre toute notre place dans le paysage éducatif

- x Participer activement aux actions engagées pour la défense de l'école publique et la laïcité avec les syndicats d'enseignants, les parents d'élèves, les comités d'action laïque, les associations complémentaires de l'école publique
- x Proposer des actions nouvelles ou inscrire nos actions actuelles dans le cadre des projets éducatifs globaux (PEG) dont les communes, regroupements de communes ou le département pourraient prendre l'initiative

5.4. Repenser nos rapports avec les collectivités territoriales

Rencontres avec les élus départementaux et locaux pour développer des actions contractualisées dans le cadre de leurs politiques éducatives.

Un mouvement apparaît dans les collectivités territoriales pour définir des politiques éducatives qui ne soient pas que de l'investissement quantitatif (bâtiments, équipements, moyens) mais de véritables politiques concertées.

L'USEP et l'UFOLEP sont engagées dans cette voie. La F.A.L. jouera pleinement son rôle.

Elle prendra l'initiative d'une rencontre (journée d'études ou forum départemental) avec les élus sur la notion de politique éducative territoriale, qui pourrait être ouverte aux autres mouvements d'éducation populaire du Pas-de-Calais.

5.5. Garantir une situation financière saine par la recherche de nouvelles ressources

- x collaboration avec les EPCI
- x recherche de financement pour les actions locales auprès des fondations

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CALAIS

ARTICLE 2 : L’AFFILIATION DES PERSONNES MORALES ET DES PERSONNES PHYSIQUES

2.1 : LES PERSONNES MORALES

Toute personne morale peut solliciter son affiliation à la Fédération départementale. En tenant compte de sa nature, la Fédération classe cette personne morale dans l’une des catégories indiquées ci-dessous. La personne morale détermine elle-même son souhait de niveau d’implication dans la Fédération : affiliée ou fédérée.

CATEGORIE	TYPE D’AFFILIATION	TYPOLOGIE DES PERSONNES MORALES
C 1 AFFILIATION PREFERENTIELLE	<i>Affiliation générale</i>	<p>Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>x Amicale laïque, association d’éducation populaire, association culturelle et de loisirs, association socio-culturelle, maison de quartier, MJC, foyer rural, foyer intercommunal, FJEP.</i> <i>x Toute association sportive, UFOLEP, USEP ou mono-activité répondant aux mêmes critères</i>
	<i>Affiliation sectorielle</i>	<p>Associations ou groupements souhaitant une affiliation pour seulement une partie de ses activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>o Section sportive, culturelle ou de loisirs d’un centre social (activités UFOLEP, activités théâtre CLSH ...)</i> <i>o Association UFOLEP dans un OMS</i>
C 2 AFFILIATION SPECIALISEE	<i>Affiliation spécialisée</i>	<p>Personne morale dont l’activité s’adresse à des usagers ou au grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>o Comité des fêtes, association qui organise ponctuellement un festival, une grosse manifestation de type concert, centres sociaux</i> <i>o Les personnes morales d’économie sociale et solidaire qui produisent des biens ou organisent des services</i>
C 3 AFFILIATION FORFAITAIRE	<i>Affiliation forfaitaire</i>	<p>Association, groupement, établissement public avec lequel nous travaillons et avec lequel nous souhaitons aller plus loin que par la voie de convention</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>x Etablissement scolaire, collectivité locale ou service d’une collectivité locale, CE d’entreprise, Junior association, AFEV, Anima’fac.</i>

Au-delà de la simple affiliation, les personnes morales peuvent se fédérer pour une plus grande implication au sein de la Fédération et pour la mise en œuvre du programme fédéral et des priorités de la Ligue de l’Enseignement. Ce choix libre et volontaire entraîne des engagements précis et donne des droits plus importants, définis dans un acte d’engagements réciproques.

Les modalités d'affiliation

La personne morale prend une décision au sein de son instance de délibération manifestant son accord avec les valeurs et l'objet social de la Fédération, demandant son affiliation et précisant son niveau d'implication.

A l'appui de cette demande, la personne morale joint, si elle relève de la Loi 1901, ses statuts. Ces derniers doivent garantir la liberté de conscience, le fonctionnement démocratique, le principe de non discrimination, l'égal accès des femmes, des hommes et des jeunes aux instances dirigeantes.

Le Conseil d'administration de la Fédération se prononce sur la demande d'affiliation et sur le niveau d'implication souhaité.

2.2 : LES PERSONNES PHYSIQUES

Toute personne physique qui souhaite adhérer à titre individuel à la Ligue de l'Enseignement peut adresser sa demande au siège national de la Confédération ou au siège de la Fédération.

Dans le premier cas, la demande est traitée par le centre confédéral qui la soumettra à l'approbation de la Fédération. Tout refus par la Fédération sera motivé. Dans le second cas, la demande est transmise au Centre confédéral qui délivrera une carte d'adhérent.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Titre complet de l'Association :
.....

Siège Social :
.....

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Activités Sportives :

	Nom et Adresse du Responsable :.....
	Nom et Adresse du Responsable :.....
	Nom et Adresse du Responsable :.....
	Nom et Adresse du Responsable :.....
	Nom et Adresse du Responsable :.....

Activités Culturelles :

	Nom et Adresse du Responsable :.....
	Nom et Adresse du Responsable :.....
	Nom et Adresse du Responsable :.....
	Nom et Adresse du Responsable :.....

Date de déclaration de l'Association à la Préfecture

Date de publication au Journal Officiel

Nom et Adresse du Président :

.....

Nom et Adresse du Secrétaire :

.....

Votre Association est-elle intéressée par la mise en place d'actions de formation en direction des ses animateurs

OUI - NON

Si oui, dans quels types d'activités ?

Culturelles	Sportives

Ne rien inscrire ci-dessous

↳ Admise

Affiliation

le

↳ Refusée